

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD / M. LUCIEN LIMOUSIN**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
14 Décembre 2018**

**OBJET : Programme départemental d'aide à l'installation en agriculture - Dispositif d'aide à la trésorerie pour l'installation des jeunes agriculteurs porteurs de projets agro-écologiques.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé d'allouer au titre de l'exercice 2018, conformément au tableau annexé au rapport, des subventions pour un montant total de 18 000 € au titre du dispositif départemental d'aide à la trésorerie pour l'installation des jeunes agriculteurs porteurs de projets agro-écologiques.

La dépense de 18 000 € sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**